

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Cahors, le 16 juin 2021

Les candidats au second tour doivent déposer leurs candidatures le 21 juin.

Les candidats admis au second tour des élections départementales doivent impérativement déposer une nouvelle déclaration de candidature en préfecture.

Les candidats du binôme sont dispensés de produire à nouveau l'acceptation de leur remplaçant et les pièces justificatives qui ont été fournies à l'occasion du premier tour.

Il conviendra donc de déposer uniquement les deux formulaires de candidatures CERFA.

Toutefois, en cas de remplacement, pour cause de décès, d'un membre du binôme ou d'un remplaçant, les pièces concernant ce nouveau remplaçant devront être fournies.

Le dépôt des candidatures aura lieu le lundi 21 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h.

**À la préfecture du Lot,
place Chapou, 46000 Cahors.**

L'entrée se situe rue de la légion d'honneur.

Pôle de la communication
interministérielle de l'État